

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-097	Activités sportives sur le temps méridien
------------	---

L'association « Club Athlétique Cauchois » met à disposition de la commune un animateur sportif qui dispensera des cours de découverte et d'initiation à la pratique de l'athlétisme, une fois par semaine, aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaire publiques de Rives-en-Seine par groupe de 15 élèves maximum par séance.

Le tarif horaire est de 30 euros, pour un nombre total de 48 heures. Le prix de la prestation s'entend frais de déplacement et, le cas échéant, mise à disposition du matériel destiné aux séances inclus.

La commune de Rives-en-Seine mettra à disposition de l'intervenant, du matériel du gymnase pouvant servir aux séances.

Les interventions auront lieu :

- Pour les élèves de l'école Jacques Prévert : sur la piste d'athlétisme du collège ou au gymnase Thomas Pesquet.
- Pour les élèves de La Caillouville : sur le city stade ou sur le parcours de la Fontenelle.

La durée de la convention s'étend du 15 septembre 2023 au 21 juin 2024, pour un nombre total de 48 heures.

Le planning des interventions de l'association « club athlétique Cauchois » se déroulerait de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> cycle du vendredi 15 septembre au vendredi 20 octobre : école de La Caillouville (6 séances)
- 2<sup>nd</sup> cycle du vendredi 10 novembre au vendredi 22 décembre : école Jacques Prévert (7 séances)
- 3<sup>ème</sup> cycle du vendredi 12 janvier au vendredi 23 février : école Jacques Prévert (7 séances)
- 4<sup>ème</sup> cycle du vendredi 15 mars au vendredi 19 avril : école Jacques Prévert (6 séances)
- 5<sup>ème</sup> cycle du vendredi 17 mai au vendredi 21 juin : école La Caillouville (6 séances)

Les horaires sont les suivants :

- Pour l'école Jacques Prévert : de 12h à 12h45 et de 12h45 à 13h30
- Pour l'école de La Caillouville : de 11h45 à 12h30 et 12h30 à 13h15

L'éducateur effectuera, conformément au planning et selon les écoles, 2 séances de 3/4h le vendredi midi.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ;
- De l'autoriser à signer la convention ainsi que tout acte destiné à la mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET



*Bastien Coriton,*